

Préface

Le Tableau BUREAUFAX, document officiel de service publié par l'Union internationale des télécommunications (UIT) conformément aux dispositions contenues dans la Recommandation UIT-T F. 170 Résolution UIT-T N° 170 (03/98), est maintenant publié uniquement en version électronique.

Ce document se présente comme suit :

PAYS/ZONE GEOGRAPHIQUE

APPELLATION NATIONALE DU SERVICE BUREAUFAX

RESPONSABLE = Organisme responsable :

POSTE	= Administration postale
TELECOM	= Administration de télécommunication service gouvernemental
ER	= Exploitation reconnue de télécommunication

CONTACT **ADRESSE** = Adresse de l'organisme responsable

TG	= Adresse télégraphique
TLX	= Numéro télex et indicatif
FAX	= Numéro d'appel international du terminal de télécopie
GR	= Télécopieur, groupe 2 ou 3 ou 4
TF	= Numéro d'appel téléphonique international

PARTIE II **MODES DE DISTRIBUTION**

A	Courrier ordinaire
B	Porteur spécial
C	EMS (service du courrier exprès)
D	Retrait au guichet
E	Retrait au guichet avec avis téléphonique au numéro indiqué
F	Télex (avec numéro d'appel et, s'il est connu, le groupe)
G	Retrait au guichet avec avis télex au numéro indiqué
H	Retrait au guichet avec avis télétélex au numéro indiqué

PARTIE III **LISTE DES BUREAUX ASSURANT LE SERVICE PUBLIC INTERNATIONAL DE TELECOPIE ENTRE BUREAUX PUBLICS (BUREAUFAX) 1)**

LISTE DES BUREAUX BUREAUFAX INTERNATIONAUX OUVERTS A LA RECEPTION DIRECTE DE TELECOPIES INTERNATIONALES

COL. 1a : - code postal. Dans certains cas, le code postal figurant dans la colonne 1a correspond à la localité où est installé le télécopieur (colonne 1b). Dans d'autres cas, les groupes de codes postaux figurant dans la colonne 1a correspondent aux localités desservies par les bureaux têtes de ligne de la colonne 1b.

COL. 1b : - un ou plusieurs "bureaux Bureaufax récepteurs internationaux" (**bureau tête de ligne**), "bureaux Bureaufax internationaux supplémentaires importants", accompagnés des informations détaillées (adresse complète, etc.), assurant la réception de télécopies internationales destinées aux bureaux têtes de ligne, qui selon le cas, les dirigeront sur d'autres bureaux Bureaufax nationaux (voir **PARTIE IV**) ainsi que sur d'autres localités sans bureau Bureaufax.

COL. 2 - NUMERO D'APPEL INTERNATIONAL DU TELECOPIEUR (PRECEDE DU TYPE DE RESEAU/CIRCUIT UTILISE)*

COL. 3 - TELECOPIEUR : groupe

- 2 ou 3 ou 4
- 3/2 en cas d'interfonctionnement entre les télécopieurs des groupes 3 et 2, ou
- 4/3 en cas d'interfonctionnement entre les télécopieurs des groupes 4 et 3.

COL. 4a/4b/4c - HEURES DE SERVICE INDIQUEES EN HEURE LOCALE

COL. 4a : lundi - vendredi

COL. 4b : samedi

COL. 4c : dimanche et jours fériés.

Les heures de service des bureaux publics, mentionnés dans la colonne 1b, sont indiquées dans les diverses sous-colonnes appropriées. L'abréviation "N" désigne les bureaux publics qui assurent un service permanent (de jour et de nuit)

* Type de réseau/circuit utilisé :

RTPC Réseau téléphonique public commuté
DATEL Circuits attribués au service DATEL
DEDICATED Réseau destiné à l'usage du service de télécopie.

PARTIE IV LISTE DES BUREAUX ASSURANT LE SERVICE PUBLIC NATIONAL DE TELECOPIE ENTRE BUREAUX PUBLICS (BUREAUFAX)

**LISTE DES BUREAUX BUREAUFAX NATIONAUX
NON OUVERTS A LA RECEPTION DIRECTE
DE TELECOPIES INTERNATIONALES**

COL. 1a Le code postal figurant dans la colonne 1a correspond à la localité de la colonne 1b. Dans certains cas, les groupes de codes postaux figurant dans la colonne 1a correspondent aux localités desservies par les bureaux de la colonne 1b.

COL. 1b Nom des localités avec "**bureaux Bureaufax nationaux**" non ouverts à la réception directe de télécopies internationales.

COL. 2 Nom du **bureau Bureaufax international** (bureau tête de ligne) ou du bureau supplémentaire important indiqué dans la colonne 1b de la **PARTIE III**, auquel les télécopies doivent être transmises.

PARTIE V NOTES.